



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0691**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0691**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La présente décision porte sur le soutien à 2 types d'associations par la direction Santé et PMI :

- associations gestionnaires d'EAJE de moins de 6 ans et ayant un projet spécifique en direction des familles en difficulté et des enfants en situation de handicap,
- associations intervenant sur la santé préventive des enfants et leurs parents.

Le soutien à ces associations est en adéquation avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022, adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017 :

- au titre de l'amélioration de la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant,
- en termes de lutte contre les inégalités en santé,
- en tant que démarche transversale de promotion de la santé.

Ce soutien participe aussi aux synergies des politiques publiques dans le cadre du schéma de service aux familles (SSF) piloté par l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF), voté par délibération du Conseil n° 2021-0497 du 15 mars 2021. Parmi les orientations opérationnelles de l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans et la parentalité, le SSF met l'accent sur l'adaptation de l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique et aux besoins des familles fragilisées par le handicap ou la maladie de l'enfant.

II - Proposition de soutien pour 2021**1° - EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté et en situation de handicap**

Ces associations mènent des actions particulières en direction des enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale.

L'accueil du jeune enfant permet également l'insertion sociale ou professionnelle des parents et des mères en particulier. L'essentiel des associations développe des actions transversales avec la direction Santé et PMI, les acteurs de la santé, de l'insertion, de l'emploi et du logement, *via* les foyers de jeunes et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Associations d'accueil du jeune enfant	Objectifs dans le PMS	Objectifs dans le SSF État-CAF	Subventions Métropole en 2020 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2021 (en €)
ADAPEI : association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, gestion de la passerelle du sourire, Lyon 3°	fiches action 43 et 76 du PMS		6 100	6 185
Association de gestion et de développement des services, gestion EAJE, Lyon 5°	fiches action 43 et 76 du PMS		5 500	5 500
La crèche Saint Bernard, 2 EAJE, Lyon 4°	fiches action 43 et 76 du PMS		6 100	6 500
Éveil matin, Lyon 2°	fiches action 43 et 76 du PMS		6 100	6 500
Entraide protestante - crèche chaudoudoux	fiches action 43 et 76 du PMS		6 100	6 500
SOS Urgence Maman	fiches action 43 et 76 du PMS		620	700
Micro-crèche Baby Némò, association Petit Némò, Villeurbanne	fiches action 43 et 76 du PMS		5 300	5 300
Souris Verte, Lyon 7°	fiches action 43 et 76 du PMS		44 200	46 200
ODYNEO ex-association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), Lyon 9°.	fiches action 43 et 76 du PMS		33 500	33 600
Croix Rouge	fiches action 43 et 76 du PMS		17 000	17 000
Total			130 520	133 985

2° - Associations intervenant dans le champ de la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions portées par la direction Santé et PMI

Les associations intervenant dans le champ de la santé préventive agissent à un niveau local ou d'agglomération, dans des domaines en lien avec les compétences de la direction Santé et PMI. De ce fait, elles contribuent et viennent en renfort des politiques publiques de la Métropole de Lyon. Leurs actions portent sur l'accueil, la prévention et l'accompagnement à la santé des enfants de moins de 6 ans, des femmes enceintes ainsi qu'aux adultes et parents concernés. Elles ciblent surtout les publics les plus en difficultés sociales ou en souffrance. Elles contribuent, ainsi, à la lutte contre les inégalités sociales en santé. De plus, leur inscription au sein du SSF, piloté par l'État et la CAF, en partenariat avec la Métropole, favorise la synergie des politiques publiques. En effet, nombre d'associations sont soutenues par ces partenaires pour répondre aux objectifs communs d'améliorer l'offre et la qualité des services aux familles.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes intervenant dans le champ de la santé préventive :

Associations participant aux politiques publiques Santé PI	Prévention et promotion de la santé	Enjeux et objectifs dans le SSF État - CAF	Subventions Métropole en 2020 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2021 (en €)
Médecins du monde (MDM) - Lyon 1er	lutte contre les inégalités, public en très grande précarité		5 000	5 000
Association des collectifs enfants parents professionnel (ACEPP Rhône)		SSF accueil	12 300	13 200

Associations participant aux politiques publiques Santé PI	Prévention et promotion de la santé	Enjeux et objectifs dans le SSF État - CAF	Subventions Métropole en 2020 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2021 (en €)
Espace de prêt et de promotion du jouet - Oullins	égalité et accès à la culture dès le jeune âge	SSF parentalité	2 600	2 600
Musigones - Lyon 3°			1 200	2 000
Galactée, accompagnement à l'allaitement - Lyon 7°	action de prévention	SSF parentalité	800	1 000
Jumeaux et plus Association du Rhône - Lyon 7°	action de prévention à destination d'un public spécifique	SSF parentalité	800	1 000
Association française des centres de consultation conjugale (AFCC) - Lyon 1er	fiche action 16 du PMS	SSF parentalité	6 100	6 100
Centre de la famille et de la médiation, ateliers paroles d'enfants de parents séparés - Lyon 2°		SSF parentalité	2 020	2 500
Association de lutte contre le sida (ALS) et pour la santé sexuelle : séances d'éducation à la sexualité en direction des jeunes accueillis dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS) - Lyon 1er	prévention santé		1 000	1 000
Accueil petite enfance - Lieu parole - APELIPA - Lyon 1er		SSF parentalité	1 900	1 900
La petite maison de Caluire - Caluire et Cuire		SSF parentalité	1 000	1 200
FRISSE - femmes, réduction des risques et sexualité (nouvelle subvention) - Lyon 1 ^{er}	prévention santé plan de lutte contre l'isolement		8 000	8 000
	lutte contre les ISS			
ADES - Lyon 1er	prévention, promotion et éducation à la santé		25 000	27 000
Association des bibliothèques des hôpitaux de Lyon et de sa région - Lyon 3°	promotion de la culture "hors les murs" et démarche d'aller vers fiche action 74 du PMS		1 000	1 000
JALMALV - Lyon 4°	culture palliative en fin de vie		1 000	1 000
SPACEJUNK - Lyon 1er	prévention et dépistage du cancer du sein, femmes QPV		1 000	2 000
Concilia'bulles	conception et animation de rencontres parentales		0	3 000
CABIRIA	prévention et action de santé auprès des personnes prostituées		4 000	4 000
Clows Z'hôpitaux	créer et organiser des interventions clowns en milieu de soins fiche action 74 du PMS		0	1 000

Associations participant aux politiques publiques Santé PI	Prévention et promotion de la santé	Enjeux et objectifs dans le SSF État - CAF	Subventions Métropole en 2020 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2021 (en €)
Dr Clown	offrir l'intervention de professionnels du spectacle aux enfants hospitalisés fiche action 74 du PMS		1 700	2 700
Lire et faire lire	développer le goût de la lecture aux enfants fiche action 74 du PMS		0	1 500
Total			76 420	88 700

Récapitulatif du total des subventions aux associations pour l'exercice 2021 :

EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté, et en situation de handicap	133 985 €
associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions SPMI	88 700 €
Total des subventions 2021	222 685 €

III - Modalités de versement des fonds au profit des associations concernées

Pour les 3 associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions seront à passer avec la Métropole qui définissent, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions. Les 3 bénéficiaires sont :

- l'association Souris Verte, concernée par une subvention proposée de 46 200 €,
- l'association ODYNEO, concernée par une subvention proposée de 33 600 €,
- l'association ADES concernée par une subvention proposée de 27 000 €.

Pour toutes les autres associations concernées, figurant dans les tableaux ci-dessus, et bénéficiant d'une subvention inférieure à 23 000 €, la participation financière sera versée en une fois par la Métropole au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant le nombre d'enfants accueillis en situation de handicap et le nombre d'enfants accueillis en difficultés sociales, l'ensemble étant rapporté au nombre total d'enfants accueillis dans chaque structure ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - pour l'année 2021, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations d'accueil du jeune enfant, d'un montant total de 133 985 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,
- b) - pour l'année 2021, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations intervenant en prolongement et en complémentarité des missions PMI d'un montant total de 88 700 €, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,
- c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Souris Verte, ODYNEO et ADES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 222 685 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opérations n° 0P35O3508A et n° 0P32O3581.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.